



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Contact Réfèrent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



EXPLOIT A SAINT MICHEL !

Les jeunes de Canet ont éliminé l'AJ AUXERRE, devant plus de 700 personnes sur la magnifique pelouse de Saint MICHEL.

Comme leurs aînés l'an dernier, les U18 du CRFC se sont qualifiés pour les huitièmes de finale de la Coupe Gambardella (1-1, 5 tirs au but à 4).

Ce sont les Catalans par Chigri qui avaient ouvert la marque à l'heure de jeu alors que les Ajaïstes égalisaient dans les 10 dernières minutes. C'est donc aux tirs aux buts qu'ils ont assuré la victoire et peuvent continuer de rêver!

Il faut noter la superbe performance du gardien canétois Verrecken.

**L'OFFICIEL 66 N°24 DU 04/02/22
SAISON 2021/2022**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le WEEK-END (uniquement) du vendredi après 17h00 jusqu'au dimanche 15h00 en cas d'alerte météo et circonstances exceptionnelles (décès, accident ...):

**L'OFFICIEL 66 N°24 DU 04/02/22 SAISON
2021/2022**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



SONDAGE

Conférence Régionale du Sport Occitanie - Contribuez !

Le 17 janvier dernier, le CROS Occitanie réunissait 80 représentants du Mouvement Sportif, en visioconférence, pour échanger sur les enjeux du Sport en Occitanie, en lien avec la Conférence Régionale du Sport Occitanie.

Nous souhaitons poursuivre cette concertation en sollicitant l'ensemble des acteurs du sport en Occitanie, quels que soient leur fonction et leur échelon territorial (Dirigeants, bénévoles, salariés, licenciés de clubs, comités départementaux, ligues et comités régionaux...).

Nous comptons sur votre relai pour mobiliser toutes les personnes en lien avec la pratique au sein du Mouvement Sportif et les associer à la co-construction d'un projet sportif territorial répondant à leurs besoins et attentes.

Liens à diffuser largement à vos réseaux de comités départementaux, clubs, dirigeants, bénévoles, licenciés...

Equipements sportifs, outils structurants : <https://app.klaxoon.com/join/9VKR2ZX>

La filière du sport au service de l'attractivité : <https://app.klaxoon.com/join/C8UFW27>

Emplois, formation, enjeux de demain : <https://app.klaxoon.com/join/EGVFS85>

Engagement / Développement de la pratique sportive / Sport et Bien Être : <https://app.klaxoon.com/join/WZJJCAT>

Occitanie, Terre de performance : <https://app.klaxoon.com/join/TYEFFA5>

Les idées prioritaires seront portées par les représentants du Mouvement Sportif à la Conférence Régionale du Sport Occitanie.

Emilie LÉPRON, directrice du CROS Occitanie, reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien sportivement,

Richard MAILHÉ
Président du CROS Occitanie
occitanie@franceolympique.com

CROS OCCITANIE
Tel : 05 34 25 13 03
Mail : occitanie@franceolympique.fr

Siège social
7 rue André Citroën
31130 BALMA

Site de Montpellier
Maison Régionale des Sports
1039 Rue Georges Méliès - CS 37093
34967 MONTPELLIER - CEDEX 2

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



UN WEEK-END A CLAIREFONTAINE !

La Ligue du Football Amateur (LFA) reprend l'organisation des « week-ends des bénévoles à Clairefontaine ».

Lancée en mars 2019 avant d'être interrompue par la crise sanitaire, cette opération a vocation à valoriser le bénévolat dans les ligues régionales de la FFF.

La Ligue des Pays-de-la Loire et sa voisine de Bretagne sont les premières confiées au Centre National du Football cette saison. Une centaine de bénévoles choisis par ces deux instances vont ainsi profiter d'un moment privilégié.

Au programme, visite des lieux, soirée festive, et nuit au CNF.

Ces deux journées sont l'occasion pour la FFF de remercier ces bénévoles pour leur travail et leur engagement au quotidien mais aussi d'encourager le bénévolat chez les jeunes en leur ouvrant les portes de ce haut lieu du football tricolore.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE DISTRICT DES PO

3 BENEVOLES du District seront choisis et invités à participer à cet événement qui est programmé les 12 & 13 mars 2022 pour la ligue d'Occitanie.

Rappel des critères sur le choix des invités:

- Être bénévole licencié dirigeant de club comptant moins de 5 ans d'ancienneté
- être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement
- Trois bénévoles désignés par district (**1 bénévole par club**)
- Être en possession du PASS VACCINAL

REPONSE ATTENDUE IMPERATIVEMENT POUR LE LUNDI 14 FEVRIER 2022

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 03/02/22

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc (excusé)

Vice-Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART

Trésorier Général : Christophe SALMERON

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

LFA : du 01/02/22, procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif de la LFA du 01/02/22 en visio (sous réserve de sa validation par le prochain Comité Exécutif de la FFF). Pris note.

FC LATOUR BAS ELNE : du 28/01/22, concernant les frais de déplacement de l'arbitre officiel du match U15 D2 du 22/01 CHAMPIONS ST JACQUES / LATOUR BAS ELNE, qui s'est déplacé faute d'avoir été averti du report du match. Frais d'officiel (35€) à la charge du District.

G. COLLIOURE / PORT-VENDRES : du 28/01/22 (mail du vendredi à 19h47), concernant le match U13 D3 P/B du 29/01 FOURQUES - TROUILLAS / COLLIOURE - PORT-VENDRES N°24251496. Informant que son équipe ne se déplacera pas en raison de deux cas COVID. Pas de justificatif de test biologique positif à la COVID joint au courriel. Pas de demande de report auprès du Référent COVID ou de l'astreinte. Transmis en Règlements & Contentieux.

FC BANYULS SUR MER & EMPIRE FUTSAL : du 01/02/22, concernant le match Futsal D1 du 29/01/22 EMPIRE FUTSAL 2 / BANYULS SUR MER. Pour ce qui concerne les arbitres, transmis à la CDA et aux Règlements & Contentieux concernant le résultat du match (pas de FMI ni de feuille de match papier).

MAIRIE DE PERPIGNAN : du 01/02/22, demandant confirmation de la réservation du gymnase SALVAT le Samedi de 16h00 à 21h00. Remise à disposition de la salle à la Mairie.

DEMANDE DE DÉROGATION

FC BAHO-PÉZILLA : du 28/01/22, sollicitant une dérogation exceptionnelle pour jouer en nocturne ses matches Séniors D4 et ce, jusqu'à la fin de la saison. Avis défavorable (40 lux). Dans l'OFFICIEL N°3 du 27/08/21 le Comité Directeur autorisait le nocturne en D3 et D4 à partir de 80 lux minimum.

CONDOLÉANCES

Le Président et les membres du Comité Directeur adressent leurs sincères condoléances au SO RIVESALTAIS et à la famille du joueur **ISMAILI Oussama**. Une minute de silence devra être observée en sa mémoire lors des matches du District des P-O des 05-06/02/22.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

Commission des Compétitions Séniors & Jeunes

REUNION DU 01/02/22

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Vincent VANDEVILLE

Excusés : Jean-Claude RICHARD, Fabrice OREGLIA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

COMPETITIONS SENIORS

CORRESPONDANCE

FC BANYULS DELS ASPRES : du 27/01/22, demandant à jouer le match D3 du 06/02 ASPRES / ST LAURENT SALANQUE, le samedi 05/02/22 (accord écrit du club adverse). Vu l'avis favorable de la CDTIS, la Commission valide cette demande.

FC BAHO-PEZILLA : du 01/02/22, demandant à jouer le match D4 BAHO-PEZILLA 2 / OCP 3 le samedi 05/02 à 20h00 (accord OCP). Pris note.

MATCHES REMIS

- Le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01/22 AS PRADES / FC VILLELONGUE N°24200021 est à jouer en semaine avant le 20/03/22 (date des ¼ le 27/03).
- Le match D3 du 30/01/22 ENT. SALANCA PIA 2 / FC VILLELONGUE 2 N° 23813512 est remis au 20/02/22.
- Le match de Coupe du Roussillon Séniors du 30/01/22 RC PERPIGNAN SUD / FC CERET N°24200014 est reporté au 27/02/22.
- Le match de Coupe du Roussillon Séniors CANET RFC / SO RIVESALTES N°24200019 du 01/02/22 est reporté 08/02/22 (accord écrit des 2 clubs).
- Le match D2 SO RIVESALTES 2 / FC CERDAGNE du 06/02/22 N°23528878 est reporté au 20/02/22

► **Tirage des ½ Finales du Challenge René Bazataqui le mardi 08/02/22 à 17h00 au siège du District. Matches le 27/02/22 à 15h00.**

**Le Président
JC DELATRE**

**Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMPETITIONS JEUNES

MATCHES REMIS

- Le match U15 D2 P/A du 29/01 FC CERET / LES CHAMPIONS ST JACQUES N°24249204 est remis au 19/02/22.
- Le match U15 D1 du 29/01 FC CERDAGNE / CANET RFC 2 N°24237342 est remis au 26/02/22 (Tour de Coupe du Roussillon le 19/02).
- Le match U13 D2 P/A du 29/01/22 AS PRADES / NEFIACH SPORTS N°24251143 est remis au 09/02/22.
- Le match U13 D1 du 02/02/22 ELNE FC / CANET RFC 3 N°24236436 est remis au 16/02/22 (accord écrit des deux clubs).
- Le match U15 D2 P/C du 02/02/22 SALEILLES OC / NEFIACH SPORTS N°24250007 est remis au 19/02/22 (accord écrit des deux clubs)

DEFIS TECHNIQUES U13

- Pas de score nul cette semaine.

DOSSIERS TRANSMIS EN RÉGLEMENTS & CONTENTIEUX

- Match U13 D3 P/A du 29/01 CHAMPIONS ST JACQUES / LE BOULOU SJPC 2 N°24251348.

Le Président
J-C DELATRE

Le Secrétaire
R. SANCHEZ



Commission des Féminines

REUNION DU 02/02/22

Présidente : Zakia MAALOU (excusée)

Secrétaire : Manon ALLIEU

Présents : Annick COUEFFEC, Jean-Pierre COUCHEZ, Charles PLANAS, Pascale VILANOVE

Excusée : Patricia BREUX

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

FC LATOUR BAS ELNE : du 28/01/22, demandant le retrait de son équipe 2 en Championnat U16F. Pris note.

NOUVEAU CALENDRIER U16F

Suite au retrait de l'Equipe 2 du FC LATOUR BAS ELNE, la poule de 8 se retrouvant avec 2 exempts, le calendrier U16F a été refait avec une poule de 6 en matches « ALLER-RETOUR ».

TIRAGE 1/2 FINALES DE COUPE DU ROUSSILLON U16F

- Les matches se joueront sur le stade du club 1er nommé le 20/02/22

FC LATOUR BAS ELNE	CANET RFC
FC LE BOULOU SJPC	FC POLLESTRES

La Secrétaire
Manon ALLIEU



Commission des Délégués Officiels

REUNION DU 31/01/22

Président : GRISORIO Vincent

Présents : ANCEL Gérard, CAPDEVIELLE Jean-Louis, CHATANAY Bruno, GARCIA Jean-Luc, GOORIS Francis, MAALOU Zakia, PLANAS Charles, RICHARD Jean-Claude

Assiste à la réunion : ROMERO Didier

- 1- Le point sur les 5 premiers mois de compétition.
- 2- Pris connaissance du nouveau protocole sanitaire.
- 3- Rédaction du rapport d'après match.
- 4- Nomination de délégués sur les matches U17 à partir de 05/03/22.
- 5- Intervention de Didier ROMERO sur les rapports délégués/arbitres sur les rencontres.
- 6- Questions diverses.



Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 02/02/22

Présidente : Aline GARRIGUE

Secrétaire : Joseph PISCITELLO

Présents : Didier CHOBEAUX, Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Pierre-Luc SICARD

Excusé : Michel RAMONEDA

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

Match D4 du 30/01/22 N°23911895 FC ST CYPRIEN 2 / OL HAUT VALLESPIR 2

Vu :

- La feuille de match.
 - Les réserves d'avant match formulées par le FC SAINT CYPRIEN, pour les dire recevables en la forme et régulièrement confirmées.
 - La feuille du dernier match disputé par l'équipe 1 de l'OL HAUT VALLESPIR en date du 23/01/2022 (D3 OL HAUT VALLESPIR 1 / VILLELONGUE SALANQUE 2).
- Attendu que l'OL HAUT VALLESPIR 2 a aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, les joueurs suivants, qui ont participé au dernier match disputé par l'équipe 1ère du club, alors que celle-ci ne disputait pas un match officiel le même jour ou le lendemain :
- LABSI Julien licence n° 2308106780
 - GGUELILI Mathieu licence n° 1425335162
 - SOW Abdoul Aziz licence n° 2547541283
 - SICARD Luc licence n° 2543281672
 - DUPRE Brice licence n° 2545489806
 - MEKRANE Driss licence n° 2546982956
- Considérant que l'OL HAUT VALLESPIR 2 est en infraction avec les articles 167 alinéa 2 des RG de la FFF et 20 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O.
- PCM :** La CRC, jugeant en 1^{ère} instance, donne **match perdu par pénalité (-1 pt) à l'OL HAUT VALLESPIR 2**, pour en reporter le bénéfice au FC ST CYPRIEN 2 et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation : ST CYPRIEN II **3-0** HAUT VALLESPIR II.
- Les frais de confirmation de réserves (**50€**) sont portés au débit du compte de l'OL HAUT VALLESPIR (Article 34 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District des P.O).
- A noter que M. SICARD Pierre-Luc, dirigeant de l'OL HAUT VALLESPIR, a quitté la séance lors de l'évocation de ce dossier et n'a pas pris part aux délibérations.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U13 D3 du 29/01/22 N°24251348 LES CHAMPIONS ST JACQUES / FC LE BOULOU SJCP 2

Vu :

- L'absence de feuille de match.
 - Les différents courriels du club des CHAMPIONS ST JACQUES.
- La Commission des Règlements & Contentieux demande au club des CHAMPIONS SAINT JACQUES de lui fournir la feuille de match papier, pour sa prochaine réunion prévue le 9 février 2022.

► DOSSIER EN SUSPENS

Match U17 D2 du 22/01/22 N°24244298 PERPIGNAN AC / SP PERPIGNAN NORD

Vu :

- La feuille de match.
 - La demande d'évocation formulée par le SP PERPIGNAN NORD pour la dire recevable en la forme.
- La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, informe le club de PERPIGNAN AC, que le SPORTING PERPIGNAN NORD porte évocation sur la participation du joueur :
- AUSTINE ODEH Justice licence n° 9603796392, aligné lors de la rencontre citée en rubrique, au motif suivant : suspicion de fraude sur identité du joueur (infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF).
- La CRC informe le club de PERPIGNAN AC qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le 09/02/2022 au plus tard (date de la prochaine réunion de la Commission).

► DOSSIER EN SUSPENS

Match CHALLENGE R. BAZATAQUI du 30/01/22 N°24337899 RC PERPIGNAN SUD 2 / CHAMPIONS ST JACQUES

Vu :

- La feuille de match.
 - Le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.
- Attendu qu'à la 76^{ème} minute de jeu, 5 joueurs de l'équipe des CHAMPIONS SAINT JACQUES ont été physiquement incapables de poursuivre la rencontre, pour cause de fatigue musculaire et qu'en l'absence de remplaçant, l'équipe s'est retrouvée réduite à 6 joueurs sur le terrain.
- Considérant que, conformément aux dispositions de l'Article 37 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District, l'arbitre a dû constater l'insuffisance de joueurs pour LES CHAMPIONS SAINT JACQUES et de ce fait, mettre un terme à la rencontre.

PCM : La CRC, statuant en 1^{er} ressort, donne match perdu par pénalité aux CHAMPIONS SAINT et, **confirme le résultat acquis sur le terrain :**

RC PERPIGNAN SUD II **5-0** CHAMPIONS ST JACQUES

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match CHALLENGE R. BAZATAQUI du 30/01/22 N°24337898 FC LE SOLER 2 / FC POLLESTRES

Vu :

- La feuille de match et les réserves d'avant match formulées par le FC POLLESTRES, pour les dire inadaptées au Règlement du Challenge Départemental René Bazataqui.
 - Les feuilles des deux derniers matches disputés par l'équipe première du FC LE SOLER en date du 16/01/2022 (D1 USEPMM – CABESTANY 3 / FC LE SOLER 1) et du 23/01/2022 (D1 FC LE SOLER 1 / SALANCA-PIA FC 1).
- **SUR LE FOND**, attendu que le FC LE SOLER n'a pas aligné, lors de la rencontre citée en rubrique, plus de 3 joueurs ayant participé à l'une des 2 dernières rencontres de son équipe première. Considérant donc que le FC LE SOLER n'est pas en infraction avec l'article 2 du Règlement du Challenge René BAZATAQUI.

PCM : la CRC dit qu'il y lieu de **confirmer le résultat acquis sur le terrain** et, de transmettre le dossier à la commission compétente pour homologation : FC LE SOLER II **2-1** FC POLLESTRES.

- Les frais de confirmation de réserves (**50€**) seront débités sur le compte du FC POLLESTRES (article 34 des Épreuves Officielles de l'Annuaire du District du P.O).

Match U17 D2 du 29/01/22 N°24244303 SP PERPIGNAN NORD / FC DES ASPRES

Vu :

- La feuille de match.
 - La demande d'évocation formulée par le FC DES ASPRES, pour la dire recevable en la forme.
- La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 Alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF, informe le club du SP PERPIGNAN NORD, que le FC DES ASPRES porte évocation sur la participation du joueur : ZABEL Yanis licence n° 2547382668, aligné lors de la rencontre citée en rubrique, au motif suivant : joueur susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre.
- La CRC informe le club du SP PERPIGNAN NORD qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le 09/02/2022 au plus tard (date de la prochaine réunion de la Commission).

► DOSSIER EN SUSPENS

Match FUTSAL D1 du 29/01/22 N°24114733 EMPIRE FUTSAL 2 / FC BANYULS SUR MER

Vu :

- L'absence de feuille de match et les courriels d'EMPIRE FUSTAL et BANYULS S/ MER.
- La CRC convoque les dirigeants responsables des 2 équipes présents le jour du match, le mercredi 09/02/22 à 18h30, munis de leur licence (masque obligatoire).

► DOSSIER EN SUSPENS

LA PRÉSIDENTE
Mme GARRIGUE Aline

PROCHAINE REUNION LE
09/02/22

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. PISCITELLO Joseph

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d’Ethique

REUNION DU 02/02/22

Président : Philippe MARCO-GREGORI
Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE
Présent : Gérard ANCEL, Claude POURCEL
Représentant des Arbitres : Jamel BEN AMAR
Excusés : Eric MOUSSET, Logan ROPERO

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*
- *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

R A P P E L

*Les sanctions disciplinaires sont consultables
UNIQUEMENT :

- par le licencié, sur son espace personnel Mon Compte
F.F.F.

- par les clubs, sur FOOTCLUBS (sanctions + procès-
verbaux de la Commission de Discipline et d’Ethique)

Prochaine réunion le 09/02/22

LE PRÉSIDENT
M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Gérard DUQUESNE

Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 19/01/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M. BUSSIERE Thomas – 26/01/2022 => 29/01/2022 + 01/02/2022 => 06/02/2022
- Indisponibilité de M. IGNAKI BATALLA Llasat – 29 & 30/01/2022
- Indisponibilité de M. ISGUEM Kashi – 23/01/2022
- Indisponibilité de M. ROPTIN Antoine – 20/05/2022 => 22/05/2022 + 29/01/2022 + 02/04/2022
- Indisponibilité de M. JOLY Jimmy – 16/01/2022 => 30/01/2022
- Indisponibilité de M. BAR Alexis – 05/02/2022 => 13/02/2022
- Indisponibilité de M. BADR EDDINE Es Sate – 22 & 23/01/2022
- Indisponibilité de M. MAACHI Farid – 05/02/2022
- Indisponibilité de M. TADDEI Loic – 30/01/2022
- Indisponibilité de M. DELATTRE Matthieu – 24/01/2022 => 29/01/2022
- Indisponibilité de M. VARIN Baptiste – 05/02/2022
- Indisponibilité de M. ALVARO Stéphane – 21/01/2022 => 30/06/2022
- Indisponibilité de M. MENDEZ Thomas – 22/01/2022
- Indisponibilité de M. LEMONNIER Noé – 22/01/2022
- Indisponibilité de M. BRISSY Noha – 22/01/2022

PROCES-VERBAL REUNION DU 27/01/22

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE REÇUE

Courriel du Cabestany O.C. demandant 1 arbitre officiel pour la rencontre du 29/01/2022 à 15H00 : Cabestany OC – Canet en Roussillon FC.

INDISPONIBILITES

- Indisponibilité de M^{elle} KERKACHE Julie – 12/02/2022 => 14/02/2022
- Indisponibilité de M^{elle} VIERS Morgane – 05 & 06/02/2022
- Indisponibilité de M. AMBROISE Eros – 29/01/2022
- Indisponibilité de M. TAL HOUARN Cyril – 13/02/2022



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Indisponibilité de M. GUEROT Christophe – 26/02/2022
- Indisponibilité de M. MORENO Guillaume – 15/02/2022
- Indisponibilité de M. SOTO Lucas – 20/02/2022 => 06/03/2022
- Indisponibilité de M. BOUTOUBA Mustapha – 20/02/2022 => 06/03/2022
- Indisponibilité de M. MAACHI Farid – 12/02/2022
- Indisponibilité de M. DUFOUR Dylan – 29/01/2022

CONSEIL DE L'ORDRE

- Indisponibilité tardive : 2 arbitres rappelés à l'ordre
- Indisponibilité tardive : 2 arbitres non désignés pour 2 week-ends
- Convocation conseil de l'ordre : 3 arbitres convoqués + 1 Observateur

La CDA



FORMATION INITIALE D'ARBITRE

A' L'ATTENTION DES FUTUR(ES) CANDIDAT(ES) !

La formation initiale d'arbitre, mise en place dans notre département par la Commission des Arbitres, se déroulera les 26 & 27 FEVRIER et 6 MARS 2022

Le dossier est à télécharger sur le site de Ligue d'Occitanie, rubrique « FORMATIONS ». <https://occitanie.fff.fr/formation-arbitres/>

Ou sur les liens suivants

[Formulaire d'inscription](#) et [Fiche candidature](#)

Pour participer à cette session, il est obligatoire de remplir le dossier et de le retourner par mail avant le 15 FEVRIER 2022 à :

formation@occitanie.fff.fr